

Introduction

L'agenda global pour le développement durable comprend l'objectif de mettre fin à l'épidémie du SIDA pour 2030. Pour parvenir à cet ambitieux objectif, ONUSIDA a exhorté tous les pays à profiter des prochaines années (jusqu'à 2020) comme une porte essentielle à des occasions pour élargir rapidement la réponse au VIH en trois domaines principaux : la prévention du VIH, le test du VIH et le traitement contre le VIH.

Cette approche rapide – soutenue par l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la Déclaration Politique du VIH et du SIDA de 2016 – exige l'augmentation des outils existants pour accélérer la réalisation des objectifs spécifiques pour l'éradication du SIDA en tant qu'une menace de santé publique pour l'an 2030. Cependant, nous ne pourrions pas accélérer la réponse face au VIH et mettre fin à l'épidémie du SIDA si nous ne tenons pas compte des Droits de l'Homme.

L'inégalité des genres continue à entamer les efforts pour traiter le VIH entre les femmes et les filles de partout dans le monde. Même s'il y a un bon nombre de populations touchées par le VIH, elles n'ont pas un accès approprié à des services efficaces de prévention, de tests et de traitement de qualité. Ces populations-ci, négligées par la réponse, incluent des adolescents et des jeunes (notamment des filles, des adolescentes et des jeunes en Afrique de l'Est et en Afrique australe), des communautés indigènes, des travailleuses du sexe, des migrants privés de liberté, des hommes homosexuels et d'autres hommes ayant des rapports sexuels avec autres hommes, des personnes transgenres et des personnes s'injectant des drogues.

Les barrières aux Droits de l'Homme – y compris la stigmatisation et la discrimination, la violence et autres types d'abus, les attitudes sociales négatives et les obstacles légaux – contribuent à la vulnérabilité au VIH dans les populations et ils limitent leur accès aux services de prévention, de tests, de traitement et d'assistance.

Action accélérée et Droits de l'Homme

ONUSIDA aide les pays à élargir les programmes de tests, de prévention et de traitement à atteindre leurs objectifs nationaux d'Action Accélérée pour 2020.

Les efforts consentis pour accélérer les services de prévention, de tests et de traitement du VIH peuvent et doivent être fondés sur les principes et les approches des Droits de l'Homme qui contribueront à l'augmentation de la portée et de l'impact de ces programmes-là. Ils contribueront aussi à faire face à des possibles défis des Droits de l'Homme et à éviter les abus pouvant survenir dans le cadre des efforts urgents pour accélérer la réponse au VIH.

Afin de protéger les personnes vivant avec le VIH et de soutenir les réponses efficaces à l'épidémie, ONUSIDA recommande que chaque réponse nationale au VIH inclue des programmes clé pour la réduction de la stigmatisation et de la discrimination et pour l'augmentation de l'accès à la justice. Il est capital que ces programmes soient fondés sur les principes des Droits de l'Homme, qu'ils fassent face aux obstacles pour l'accès aux services ayant trait au VIH et que personne ne soit laissé pour compte.